

Le rapport annuel 1996-1997

Table des matières

[Présentation de la Commission de la capitale nationale du Québec](#)

[Identification visuelle de la Commission](#)

[Message du président et directeur général de la Commission](#)

[Présentation du conseil d'administration de la Commission](#)

[Rapports d'activité](#)

[Les affaires économiques](#)

[L'aménagement et l'architecture](#)

[La promotion de la capitale](#)

[Les ententes de développement](#)

[Les parcs de la Commission](#)

[Les affaires administratives](#)

[La capitale de l'an 2000](#)

[Rapport du vérificateur](#)

[Avis au gouvernement du Québec sur la Régie de l'énergie \(CCNQ-96-03\)](#)

Présentation de la Commission de la capitale nationale du Québec

La Commission de la capitale nationale du Québec a été créée par l'Assemblée nationale le 22 juin 1995. Puisque la capitale rappelle, par ses institutions, ses sites et ses monuments, l'histoire du Québec et qu'elle doit être aménagée, développée et mise en valeur en conformité avec sa fonction de siège des institutions de l'État, il était important de constituer cet organisme ayant pour mission de promouvoir et de soutenir son rôle et de contribuer au développement des attributs attachés à son statut.

Chef d'orchestre d'un aménagement durable, la Commission entend agir comme catalyseur des interventions sur le territoire de la capitale et partenaire des organismes engagés dans son maintien et son développement.

Elle a notamment pour objectifs :

- de veiller à ce que l'aménagement de la capitale en respecte le caractère distinctif;
- de veiller ou de pourvoir à la mise en place et au développement d'institutions nationales et d'installations d'importance qui caractérisent une capitale;
- de contribuer à l'embellissement des places, parcs, promenades et

- voies publiques;
- de contribuer à l'amélioration de l'architecture;
 - de contribuer à la conservation et à la mise en valeur des sites, ouvrages, monuments et autres biens historiques dans la capitale et ses environs;
 - de contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
 - de contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social mettant en valeur la capitale.

La Commission est de plus chargée de conseiller le gouvernement:

- sur la localisation, dans la capitale et ses environs, des bureaux du gouvernement, des ministères et de tout organisme gouvernemental de même que sur la répartition de l'effectif;
- sur la construction, la conservation, l'aménagement et le développement dans la capitale et ses environs des immeubles où logent l'Assemblée nationale, le gouvernement, les ministères et tout organisme gouvernemental;
- sur toute question qui concerne l'aménagement de la capitale et ses environs.

Les affaires de la Commission sont administrées par un conseil d'administration de 13 membres, incluant le président et directeur général, nommés par le gouvernement.

Identification visuelle de la Commission



**COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE
DU QUÉBEC**

L'identification visuelle de la Commission unit le nom de l'organisme à un logo exprimant l'idée de convergence : celle des élus, des centres de décision, des aspirations de la population et des communautés régionales.

Le logo est formé de trois courbes réunies à une extrémité. Leur forme rappelle les initiales de "capitale" et de "commission"; leur réunion symbolise la fonction de rassemblement qu'exerce la capitale. Le nombre de lignes représente les trois missions de la Commission : consacrer la présence des institutions de l'État dans la capitale, participer à l'aménagement et à l'embellissement des lieux publics, et en faire la promotion.

Dans la version polychrome, le vert-de-gris et le bleu combinent la couleur des toits de cuivre patiné du Québec historique et celle des eaux du fleuve et de ses affluents.

Message du président et directeur général de la Commission

La Commission de la capitale nationale du Québec a pris son envol. Son conseil d'administration a défini les orientations et fixé les règles du jeu. Une équipe de professionnels a été formée autour des disciplines et expertises liées à la capitale. Par les gestes qu'elle a accomplis, les actions qu'elle a appuyées, les positions qu'elle a adoptées, la Commission s'inscrit définitivement dans le paysage de la capitale et elle y devient un actif. Tout cela est heureux, car les enjeux politiques et économiques du Québec auraient pu nuire au projet de faire de Québec une vraie capitale et, de ce fait, auraient pu ravalier la jeune Commission au rôle d'officine studieuse.

C'est véritablement dans la promotion de la capitale que la Commission a été la plus visible. Ne s'agit-il pas là d'une mission de premier plan réclamant une présence soutenue et remarquable? À l'extérieur de la région de Québec, la Commission n'est pas encore très connue; la capitale, en revanche, aura su apprécier ses interventions visant à la faire mieux connaître comme théâtre de l'activité politique et siège des institutions de l'État.

La Commission a aussi contribué à mettre en valeur le paysage de la capitale. Les ententes signées avec la Ville de Québec et l'Assemblée nationale sont à cet égard significatives de la volonté d'embrasser avec tous les corps publics qui façonnent la capitale une même vision, d'élaborer avec ces derniers des stratégies harmonisées et de fournir des efforts concertés sur le plan financier. D'ores et déjà, la Commission est présente sur le terrain, du ravalement de monuments jusqu'à la requalification d'espaces publics. On verra, ces prochaines années, le rôle déterminant qu'elle jouera dans la mise en valeur de la colline Parlementaire, lieu par excellence d'exercice du pouvoir politique.

Là où la Commission n'aura de cesse d'exercer avec lucidité et conviction sa mission, c'est dans la préservation et le développement du statut et des fonctions de Québec comme capitale. La juste préoccupation du gouvernement et de la population à l'égard de Montréal a pu faire croire à un détournement de cœur dont la capitale subirait le contrecoup. Cette perception ne peut être occultée, mais elle ne doit pas nous dévier du regard historique – qui ne se laisse pas distraire par les faits et gestes des temps présents – qu'il importe d'avoir lorsqu'il s'agit de mesurer l'importance de la capitale et de juger de sa vitalité.

Québec, la capitale, célébrera le 400^e anniversaire de sa fondation en 2008. Ce rappel de longévité n'est-il pas suffisant pour mesurer l'aptitude de Québec, témoin de la Conquête et de plusieurs changements de régime, à rester, fière et solidement plantée sur le cap aux Diamants, la capitale de tous les Québécois?

Pierre Boucher

Présentation du conseil d'administration de la Commission

Le conseil d'administration de la Commission est composé des personnes suivantes:

PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pierre Boucher*

Diplômé en sciences sociales de l'Université Laval et en administration publique de l'École nationale d'administration de Paris, le président et directeur général de la Commission fait carrière depuis 1964 dans l'appareil d'État québécois.

Du ministère de l'Éducation à celui des Affaires culturelles, il a occupé des fonctions de responsabilité, de secrétaire exécutif à sous-ministre. Il a également enseigné à l'École nationale d'administration publique du Québec et à l'Université Laval. Il a aussi travaillé à l'Agence de coopération culturelle et technique ainsi qu'à la Délégation générale du Québec à Paris. De 1990 à 1995, il fut conseiller spécial auprès de la Ville de Québec, chargé de grands travaux d'urbanisme au cœur de la capitale.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Danielle E. Cyr*

Linguiste de New Richmond, madame Cyr est professeure agrégée au Département d'études françaises de l'Université York, à Toronto. Auteure et poète, madame Cyr est une remarquable polyglotte et l'instigatrice d'une douzaine d'études sur la linguistique.

Madeleine Demers

Architecte de Québec, madame Demers a notamment participé aux États généraux sur le paysage québécois et à la commission consultative Femmes et villes. Elle a été vice-présidente de l'Ordre des architectes du Québec.

Jacques Desautels

Monsieur Desautels habite la ville de Québec. Il est professeur à la Faculté des lettres de l'Université Laval dont il est également doyen. Il est aussi connu comme conférencier et écrivain.

Mario Dufour

Né dans Charlevoix, monsieur Dufour est le curé des paroisses Saint-

Roch et Notre-Dame-de-Jacques-Cartier, au cœur de Québec.
Passionné par l'héritage de la capitale, il a présidé la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux et la Fondation Son et Lumière de Notre-Dame de Québec.

Michel Légère

Avocat, professeur et animateur de Hull, monsieur Légère a dirigé le conseil municipal de la capitale outaouaise de 1981 à 1991. À titre de maire, il y a notamment encouragé la tenue d'événements internationaux qui ont accroché Hull au grand courant de la francophonie.

Francine Lelièvre

Historienne de Montréal, madame Lelièvre est directrice générale du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, à la Pointe-à-Callière. Elle a été associée au Centre d'interprétation du 350^e anniversaire de Montréal, au Musée de la civilisation de Québec et à 15 autres institutions muséales.

Jacques Lemieux*

Historien et géographe de Saint-Romuald, monsieur Lemieux a poursuivi une longue carrière de professeur au collège Mérici de Québec. Il fut membre de plusieurs organisations, commissions et comités concernés par la connaissance historique, géographique et touristique. Il s'est joint au conseil d'administration de la Commission durant l'été 1997.

Jean-Claude Marsan*

Architecte et urbaniste de Montréal, monsieur Marsan est professeur titulaire à l'École d'architecture et à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Auteur et vulgarisateur, il joue un rôle actif dans la promotion de la qualité de la vie en milieu urbain.

Marlène Ouellet

Notaire et conseillère juridique de Chicoutimi et de Jonquière, madame Ouellet fut formatrice auprès d'organismes du Saguenay et s'est engagée dans une dizaine d'autres associations dont le Cégep de Chicoutimi, le Mouvement Desjardins, les chambres de commerce et divers regroupements professionnels.

Augustin Raharolahy

Économiste de Sainte-Foy et fellow de l'Institut agréé de transport, monsieur Raharolahy est analyste au ministère des Transports du Québec. Il se consacre notamment aux multiples facettes du transport international et intermodal. Malgache d'origine, il a été

président de la Maison internationale et fondateur de l'Association des fonctionnaires issus des communautés culturelles.

Paul Tardif*

Avocat et administrateur de Québec, monsieur Tardif est président de Trust La Laurentienne. Il est engagé depuis 1981 dans une dizaine d'organismes sociocommunautaires dont Centraide, Moisson-Québec, la Fondation du Trident et l'Orchestre symphonique de Québec.

Denis Vaugeois

Historien, homme politique et éditeur de Trois-Rivières, monsieur Vaugeois a contribué en 14 ouvrages à la diffusion de l'histoire québécoise. Député et ministre entre 1976 et 1985, il poursuit depuis une carrière d'éditeur, assumant notamment la direction des Éditions du Septentrion.

* *Membre du comité exécutif*

Rapports d'activité

LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

La Commission est consciente que la présence des institutions de l'État constitue un apport économique indiscutable pour la capitale. Le premier *Profil de localisation de l'effectif, des dirigeants et des bureaux centraux des ministères et des organismes gouvernementaux* qu'elle a publié en 1997 le démontre. Cette enquête-recherche, menée auprès de 200 ministères et organismes, confirme la diminution de l'effectif gouvernemental ces dernières années et le fait que 60 % de cette baisse a été absorbée par la capitale.

La Commission a aussi émis un avis au gouvernement sur la localisation du siège social de la nouvelle Régie de l'énergie. Cet avis est annexé au présent rapport.

Par ailleurs, la Commission a cherché à mesurer les répercussions des dépenses budgétaires du gouvernement sur l'activité économique de la capitale. À cette fin, elle a commandé à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) une étude dont les résultats contribueront à une meilleure connaissance des marchés publics. Ce travail consiste :

- à décrire et à analyser la structure des dépenses budgétaires du gouvernement du Québec dans la capitale en 1995-1996;
- à déterminer globalement et en détail la part des biens et services fournis au gouvernement par les entreprises régionales par rapport à l'ensemble;
- à déterminer le potentiel de développement de certains secteurs en vue d'une diversification accrue de l'économie régionale et de la création d'emplois durables.

Sur la base de ces connaissances, la Commission entend proposer au gouvernement un projet de politique de localisation de l'effectif et des bureaux

centraux des ministères et organismes.

De plus, la Commission s'est associée à divers organismes et groupes de travail intéressés par la reconversion économique de la capitale : elle a participé aux travaux du Groupe sur l'avenir de la fonction publique, présidé par le ministre Roger Bertrand, et ceux du Comité directeur du plan de transport de la capitale.

Enfin, la Commission a réalisé un premier portrait socioéconomique de la capitale dans lequel divers indicateurs sont analysés, mettant l'accent sur les dimensions économiques liées aux fonctions centrales de l'État.

L'AMÉNAGEMENT ET L'ARCHITECTURE

Une des missions de la Commission consiste à conseiller le gouvernement sur la façon d'aménager la capitale. Car l'État doit, par ses choix et ses gestes, indiquer la voie qu'il privilégie en matière d'urbanisme et d'aménagement pour son parc immobilier d'abord, pour sa capitale ensuite et, par conséquent, pour l'ensemble du territoire.

Le contexte incite la Commission à beaucoup de rigueur et de clarté dans le choix des valeurs qu'elle privilégie et dans la sélection des projets qu'elle souhaite réaliser, en partenariat ou de son propre chef. Parce que les moyens sont limités, la Commission doit viser juste dès le premier moment.

La nécessaire concertation

Afin de donner une impulsion au parachèvement des lieux du pouvoir et à l'embellissement de la capitale, la Commission a conclu des alliances avec les responsables de leur aménagement. Ainsi, la Table des partenaires et des gestionnaires a fait preuve de cohésion en passant une commande pour le parachèvement du coeur de la colline Parlementaire.

À l'harmonie des donneurs d'ouvrage devait correspondre le meilleur savoir que les professionnels pouvaient donner. Aussi a-t-on sollicité les experts pour tisser le canevas de ce que doivent être les règles de l'art dans la conduite d'un plan stratégique d'intervention réunissant correctement les actions sectorielles. La Société de l'arbre du Québec, les États généraux du paysage québécois, l'Université Laval et celle de Montréal ainsi que des conseillers experts ont donc été mis à contribution pour orienter la démarche de la Commission.

La capitale en chantiers

L'établissement d'un diagnostic partagé et d'une démarche commune pour atteindre la même vision sur la colline Parlementaire n'a pas empêché la Commission de faire une série de gestes d'aménagement.

La place de la Gare

Dans le cadre de l'entente liant la Commission et la Ville de Québec, les partenaires ont convenu d'investir en priorité en 1997 dans la requalification de places publiques d'échelle et de vocation différentes. Le plus important de ces

projets est celui de la place de la Gare, accès important à la capitale qui devait depuis plus de 25 ans faire l'objet d'un programme de réaménagement convenable.

L'espace Saint-Louis

Cet espace vert à l'intersection des rues Saint-Louis et D'Auteuil est redevenu un lieu attrayant et un lien renouvelé entre le Vieux-Québec et la colline Parlementaire.

La petite place Donnacona

Aux abords du monastère des ursulines, un monument honore la contribution unique des communautés d'éducatrices à l'instruction des jeunes du Québec depuis 1639.

Les portes d'entrée

La Commission a fait réaliser des panneaux de signalisation annonçant la capitale et souhaitant la bienvenue aux visiteurs dans le cadre d'ententes avec le ministère des Transports et la Ville de Québec.

Elle s'est aussi associée à L'Ancienne-Lorette, à Sainte-Foy et au ministère des Transports pour requalifier les paysages dans lesquels s'insère l'autoroute Duplessis, entre les ponts et l'aéroport international Jean-Lesage. Les partenaires ont convenu de faire encadrer cette démarche par la Chaire en environnement et paysage de l'Université de Montréal.

Le parachèvement de la colline Parlementaire

La Commission, après avoir diagnostiqué la dégradation des lieux et rallié les partenaires, a entrepris l'élaboration d'un plan directeur de remise en état et de parachèvement des environs de l'Hôtel du Parlement.

Elle a d'abord consulté les partenaires, les milieux universitaires, des experts reconnus et des regroupements de professionnels. Car il s'agit là de présenter un projet conforme à la nouvelle donne économique et sociale.

Le groupe-conseil, retenu à la suite d'un appel de propositions, profitera d'une expertise multidisciplinaire afin de proposer un plan de parachèvement qui sera, le cas échéant, soumis à la consultation.

L'ensemble des travaux porte sur la requalification de l'esplanade du Parlement et sur sa relation avec l'Hôtel du Parlement, le mur d'enceinte et la place D'Youville via le glacis. On y traite aussi de la réhabilitation de l'ensemble du réseau des rues, des places publiques attenantes, du couvert forestier, des édifices administratifs adjacents, du système d'éclairage et des éléments de commémoration.

LA PROMOTION DE LA CAPITALE

Les activités de promotion de la Commission s'articulent autour de quatre grands axes : l'éducation, la commémoration, la diffusion et la commercialisation ainsi que la gestion de l'information. Ces activités sont encadrées par des programmes et événements d'une part et par des ententes de coopération d'autre part. Le choix de ces axes se fonde sur l'une des missions de la Commission qui est d'inscrire Québec dans l'esprit et le cœur des Québécois, en contribuant à l'émergence d'une véritable culture de la capitale.

L'approche privilégiée, tant dans le choix des actions que dans les manières de les réaliser, est celle de la démarche pédagogique qui cherche à nommer, à décrire, à faire découvrir, à faire reconnaître et à faire comprendre.

Les activités d'éducation

La Commission a piloté, dans le cadre du Forum des priorités régionales et dans la foulée du Sommet sur l'économie et l'emploi, le programme "Découvrir la capitale". Doté d'une enveloppe de 300 000 \$ couvrant une partie des coûts de transport, le programme a été lancé le 25 février 1997. Il comporte des activités pour le primaire (Québec, capitale de toujours) et pour le secondaire (Québec, capitale politique). Trois agences de tourisme étudiant ont été agréées pour l'administrer, et affiches, dépliants, épinglettes et carnets de découverte ont été produits. La Commission espère ainsi joindre 30 000 élèves par année.

La Commission a réalisé une exposition relatant l'histoire de la colline Parlementaire. Cette exposition, qui s'apparente à un geste d'aménagement, a été installée dans le corridor reliant le Centre des congrès de Québec à la colline Parlementaire; 15 tableaux y témoignent d'autant d'épisodes du développement de la colline. Une version réduite a été présentée dans les centres d'archives régionaux dans tout le Québec.

Les activités de commémoration

La Commission prépare actuellement une politique de commémoration qui clarifiera les principes, objets et instruments de commémoration ainsi que les considérations juridiques qui leur sont liées. Un sous-comité du pavoisement a remis son rapport; ce fut l'occasion de dresser l'inventaire des plaques, places, monuments et panneaux d'interprétation dans la capitale, par périodes et par thèmes.

La Commission a participé à la réalisation de plaques et de monuments commémoratifs dans la capitale, dont ceux marquant les 125 ans de la Tribune de la presse du Parlement du Québec, les 150 ans de la grande immigration irlandaise de 1847 et l'installation en Nouvelle-France des religieuses éducatrices. La Commission s'est aussi associée aux commémorations des 30 ans de la visite du président Charles de Gaulle à Québec et du sacrifice des miliciens canadiens et acadiens de 1759.

Des panneaux d'interprétation ont aussi été installés dans les parcs du Cavalier-du-Moulin, de la Francophonie et de l'Amérique-Française.

Les activités de diffusion et de commercialisation

La Commission s'est associée à divers projets de diffusion. Mentionnons le rallye du Conseil des monuments et sites du Québec, l'événement "Québec sous la neige", le Carnaval d'hiver de Québec, le Festival d'été international de Québec, l'Orchestre symphonique de Québec, la Semaine de la francophonie et la participation avec plusieurs partenaires à la production du disque optique compact Québec, la capitale. La majorité de ces projets trouvent leur financement dans l'entente avec la Ville de Québec, au chapitre du rayonnement culturel.

La Commission a également participé aux Florales internationales de Québec. Elle projette par ailleurs de transformer le 31^e étage de l'édifice Marie-Guyart en un lieu privilégié d'observation et d'interprétation. Des travaux préliminaires ont été faits pour lancer un appel d'offres en vue de développer ce site qui permettra de mettre en valeur de nombreuses facettes de la capitale.

La Commission explore diverses avenues destinées à soutenir la promotion de la capitale : usage de panneaux promotionnels, diffusion de cartes postales, utilisation de vitrines, de napperons et autres objets susceptibles de mettre en valeur la capitale. Déjà, un panneau a été installé au Centre des congrès de Québec et des démarches pour l'utilisation d'une vitrine à Place Québec ont été entreprises.

La présence de la Commission a été remarquée à divers congrès et colloques, notamment celui des professeurs d'histoire, de manière à faire connaître ses programmes.

Les activités de gestion de l'information

À l'automne de 1996, la Commission entreprenait l'implantation d'un centre de documentation et d'un système de gestion des documents. La mise en place graduelle de ces fonctions a permis d'installer physiquement les lieux de documentation et leurs équipements, d'effectuer le raccordement par informatique à des réseaux documentaires et de développer le service des abonnements et des acquisitions documentaires. La Commission a opté pour un centre virtuel orienté sur la connexion à de multiples réseaux et offrant des services multifonctionnels.

LES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT

Comme moyen d'intervention, la Commission privilégie les ententes de développement. Elle a donc réalisé, au cours de l'exercice 1996-1997, une opération visant la signature d'ententes avec différents partenaires engagés pour la mise en valeur de la capitale, dans sa promotion ainsi que dans l'acquisition et la diffusion de connaissances sur son histoire, son rôle et son image. Dans son mandat de coordination des ententes, elle a du coup consolidé et élargi son réseau de partenaires.

Respectant l'autonomie des partenaires dans la maîtrise d'œuvre des projets, ces ententes comportent des avantages par rapport aux interventions *ad hoc*. Elles impliquent une concertation et une planification conjointes. Elles favorisent l'effet de levier de la contribution de la Commission. Elles maximisent les investissements de chacun et leurs effets d'entraînement et simplifient la mise en œuvre et la

gestion des projets communs, le cadre d'intervention ayant déjà fait l'objet de consensus. De plus, elles permettent une grande souplesse dans la gestion.

Une première entente de trois ans a été signée avec la Ville de Québec en juillet 1996. Elle permettra la réalisation d'une cinquantaine de projets nécessitant l'investissement de quelque 10 millions de dollars de la part de la Ville et de la Commission. Une autre entente a été conclue avec l'Assemblée nationale en février 1997.

Elle comporte des investissements de l'ordre de 1,3 million de dollars pour la réalisation d'une vingtaine de projets. Ces ententes sont administrées par un comité de gestion qui assure le suivi de la réalisation des projets.

Par ailleurs, des échanges avec d'autres partenaires, tels Parcs Canada, la Société immobilière du Québec et la Commission des champs de bataille nationaux, permettent d'envisager la réalisation conjointe de projets, particulièrement en ce qui a trait à la mise en valeur de la colline Parlementaire.

LES PARCS DE LA COMMISSION

Le 1^{er} avril 1996, la Société immobilière du Québec a transféré à la Commission les parcs du Bois-de-Coulonge, de la Francophonie, du Cavalier-du-Moulin, de l'Amérique-Française, de l'Amérique-Latine ainsi que l'esplanade du Parlement.

La Commission en assume la gestion. Elle maintient une équipe chargée de l'entretien horticole et arboricole du parc du Bois-de-Coulonge et a passé des contrats pour le maintien de tous les aménagements et installations, après avoir procédé à une uniformisation ainsi qu'à une rationalisation des adjudications. Cette manière de faire et une gestion serrée ont permis de réaliser des économies importantes en regard de l'enveloppe budgétaire jadis allouée aux parcs.

LES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

La Commission a poursuivi cette année l'organisation de ses secteurs d'activité, tout en consolidant ce qui avait été mis en place au cours du dernier exercice.

Les ressources humaines

Les plans d'organisation administrative et d'effectif, incluant les normes et barèmes de nomination et de rémunération, les avantages sociaux et les conditions de travail du personnel de la Commission, avaient été approuvés par le Conseil du trésor le 12 mars 1996 et un effectif de 32 personnes y était prévu.

L'approbation de ce cadre réglementaire a permis à la Commission de nommer son personnel le 1^{er} avril 1996. Au 31 mars 1997, l'effectif était composé de 15 personnes avec le statut de régulier et de 11 autres ayant un statut d'occasionnel, d'assignation temporaire ou de prêt de service. Des efforts ont été faits pour recruter dans la fonction publique et contribuer à la réduction du personnel excédentaire dans l'appareil étatique.

Les ressources financières

La Commission a effectué les démarches nécessaires à la mise en œuvre de l'article 22 de sa loi, qui prévoit notamment que le solde budgétaire d'une année doit être versé dans un fonds dont l'utilisation est autorisée par le gouvernement.

Ainsi, le 18 septembre 1996, le gouvernement a approuvé, par décret, les règles d'utilisation de ces sommes versées dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale.

La Commission administre son budget avec son propre système comptable. Elle rédige des rapports de gestion qui permettent d'assurer un suivi et un contrôle budgétaire rigoureux.

De plus, la Commission a mis au point une nouvelle structure budgétaire par programmes, et a procédé aux modifications nécessaires à son application dans la charte comptable ainsi que dans le budget.

Les ressources matérielles et informationnelles

La Commission a installé ses bureaux dans l'édifice Hector-Fabre, au 525, boulevard René-Lévesque Est.

Sur le plan technologique, elle a continué de répondre aux besoins du personnel et d'apporter son expertise dans l'achat d'équipement et de logiciels et dans toutes les questions relatives à la technologie de l'information.

Enfin, la Commission s'est donné une directive permettant de fournir un soutien au personnel en matière d'adjudication de contrats.



En mai avait lieu le lancement à la salle du Conseil législatif de *La Capitale*, lieu du pouvoir par les présidents Pierre Boucher et Jean-Pierre Charbonneau. C'est là le premier ouvrage de connaissance de la capitale que parraine la Commission, en collaboration avec Les Publications du Québec.



Bienvenue dans la capitale : aux quatre coins de Québec, des panneaux renouvelés au graphisme dynamique accueillent désormais les visiteurs qui arrivent aux portes de la cité de Champlain.



Venus de Sainte-Agathe-des-Monts, dans les Laurentides, les tout premiers élèves de niveau secondaire venus participer aux activités du programme " Découvrir la capitale " se pressent devant l'Hôtel du Parlement pour la



La ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, et Pierre Boucher se félicitent de la création du Fonds OSQ qui épaulera le développement de l'Orchestre symphonique de Québec, le vaisseau amiral de la culture dans la capitale.

photographie officielle.



La capitale du Québec a rendu cet été un hommage durable à Charles de Gaulle, le président qui a su établir entre la France et le Québec une fructueuse relation d'État à État. Oeuvre du sculpteur Fabien Pagé, de Donnacona, ce bronze a été réalisé par les artisans de la fonderie d'Inverness.



L'hommage aux éducatrices, monument aménagé sur la petite place Donnacona, à proximité du monastère des ursulines. C'est un témoignage de la reconnaissance des Québécois à l'endroit de toutes ces femmes qui, depuis 1639, ont contribué à l'éducation des jeunes du Québec.



L'espace Saint-Louis, un des fruits de l'entente pour la mise en valeur de la capitale intervenue entre la Ville de Québec et la Commission. Ce lieu réaménagé relie dorénavant le Vieux-Québec à la colline Parlementaire.



La place de la Gare : au coeur du quartier du Palais, une porte d'accès à Québec enfin digne de la capitale. Aménagée moyennant l'investissement de quelque 3 millions de dollars, c'est un des projets importants prévus dans l'entente pour la mise en valeur de la capitale liant la Ville de Québec et la Commission pour 1997.



Pierre Boucher, le premier ministre Lucien Bouchard et le ministre responsable de la région de la capitale, Jean Rochon, président l'ouverture de la promenade des Premiers-Ministres, sur le côté sud du boulevard René-Lévesque Est, superbement réaménagé.



Pierre Boucher salue le président de la Tribune de la presse du Parlement de Québec, Pierre April, à l'occasion du dévoilement du monument honorant, aux abords de l'édifice André-Laurendeau, les 125 ans d'un des plus vieux organismes de presse parlementaire au monde.



Chose promise, chose faite : la signature des ententes de mise en oeuvre du programme " Découvrir la capitale ", une des réalisations issues du Forum des priorités régionales de Québec animé notamment par le député André Gaulin et le ministre Jean Rochon.



À l'hôtel de ville de Québec, la communauté irlandaise entoure le primat de l'église d'Irlande, le cardinal Daly, pour assister au dévoilement de l'hommage aux Irlandais rendu par la Ville de Québec et la Commission à l'occasion du 150^e anniversaire de la Grande Famine de 1847.



Le jour de l'Assomption, les Acadiens de la capitale se sont joints aux Québécois pour saluer le courage des miliciens qui, en 1759, ont héroïquement donné leur vie pour que l'armée de Montcalm échappe à la destruction, sitôt après la bataille des plaines d'Abraham.



Le clocher de l'église Saint-Coeur-de-Marie, signal incontournable sur la Grande Allée Est, à l'entrée de la colline Parlementaire. La Commission de la capitale nationale du Québec a rallié les partenaires dans une opération de sauvegarde et de restauration exemplaire.



L'opération "Portes ouvertes" des institutions de l'État québécois. À deux reprises, deux années durant, plus de 11 000 visiteurs ont découvert ce qui se cache derrière les portes de ministères de l'État québécois dans la capitale; comme sur cette photographie, prise dans le bureau du ministre des Finances Bernard Landry.

La capitale de l'an 2000

La loi stipule que la Commission de la capitale nationale du Québec doit présenter, dans son rapport annuel, le plan de développement qu'elle entend réaliser. Dans cet esprit et à cette fin, le texte suivant esquisse la capitale souhaitable, à la veille du prochain millénaire.

LA CAPITALE, THÉÂTRE DE L'ACTIVITÉ POLITIQUE INTERNE DE L'ÉTAT

D'abord et avant tout, la capitale est un lieu éminemment politique puisqu'elle accueille le siège des institutions de l'État. C'est en ce lieu que sont conçues et définies les orientations gouvernementales, traduites et exprimées sous leurs formes législatives et réglementaires.

C'est dans la capitale qu'est amorcé, élaboré et réalisé le processus législatif à la base du régime de démocratie parlementaire dans lequel vivent les Québécois depuis 1792. Ainsi, la capitale est le siège du Parlement, composé de l'Assemblée nationale et du chef institutionnel de l'État, le lieutenant-gouverneur.

C'est aussi dans la capitale que le gouvernement – formé du premier ministre, du Conseil des ministres et des comités ministériels – procède à l'élaboration et à l'établissement des règles qui déterminent les fonctionnements policés de la société.

C'est encore dans la capitale que sont normalement réglés les différends qui confrontent l'État et ses citoyens : conflits de travail d'envergure, mésententes entre gouvernement et administrations, revendications et manifestations des groupes de pression et des corps sociaux. Il en va de même de la concertation entre les acteurs de la société prenant la forme de conférences ou de sommets socioéconomiques. En fait, les rencontres entre les interlocuteurs gouvernementaux se déroulent généralement dans la capitale, tout comme la négociation des conventions et des ententes liant l'État à ses employés et à ses partenaires.

LA CAPITALE, LIEU DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

La capitale est le centre de l'administration de l'État. En conséquence, Québec accueille le haut commandement des ministères, c'est-à-dire les ministres et les membres de leurs cabinets ainsi que les sous-ministres et directeurs qui participent, en prolongement du gouvernement, au pouvoir exécutif.

C'est également dans la capitale que sont localisés les sièges des organismes gouvernementaux, à l'exception de ceux que le sens commun rapproche des publics visés et des réalités en cause.

LA CAPITALE, SCÈNE DE LA VIE DIPLOMATIQUE

Lieu d'élaboration et d'exercice de la politique internationale du Québec, la capitale constitue tout naturellement le siège de la vie diplomatique québécoise. Le Parlement et l'administration y exerçant leurs fonctions, la capitale est donc le théâtre de l'activité diplomatique sous toutes ses formes.

C'est dans la capitale que s'installent les représentations permanentes des États

désireux d'amorcer, d'élargir et de maintenir des relations privilégiées avec le gouvernement. En ce sens, il va de soi que les organisations internationales désireuses de s'établir au Québec sont accueillies dans la capitale.

C'est aussi l'endroit où se tiennent habituellement les rencontres gouvernementales, bilatérales comme multilatérales, dont l'État est l'hôte.

C'est enfin dans la capitale que sont reçus les dignitaires étrangers et que sont tenues les réceptions protocolaires.

LA CAPITALE, LIEU DE RASSEMBLEMENT

La capitale est l'endroit par excellence de commémoration des personnages, des événements et des valeurs qui ont façonné notre histoire.

Car la capitale s'impose comme le haut lieu du rappel de l'histoire politique, économique et sociale du Québec. Elle est aussi la scène des hommages rendus à ceux qui ont forgé, ou accompagné, le destin collectif des Québécois.

C'est en outre ici que les Québécois organisent et tiennent, au niveau le plus élevé, les célébrations de ce qui les rassemble et les unit : la fête nationale, les festivités populaires, les grands ralliements. Et c'est dans la capitale qu'ont lieu les exercices de solidarité et les manifestations populaires qui interpellent les parlementaires et le gouvernement.

LA CAPITALE ET SES RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

Québec et sa région constituent la deuxième agglomération québécoise en importance, au coeur d'un vaste territoire, riche de quelque 700 000 habitants. La capitale s'impose comme un lieu d'activité humaine – de travail comme de loisir – où prédomine l'industrie gouvernementale; à une remarquable concentration de fonctionnaires se greffent des achats substantiels de biens et de services dont bénéficient les fournisseurs établis aux alentours ainsi que de multiples activités engendrées par cette forme de tourisme d'affaires propre à la présence des institutions de l'État.

Directement et indirectement, la présence prépondérante de l'État contribue donc puissamment à l'économie régionale.

Force est de constater que l'équilibre dans les finances publiques, recherché à juste escient, s'est cependant soldé ces dernières années par une décroissance marquée de l'industrie gouvernementale, plus manifeste dans la capitale qu'ailleurs.

Il en résulte une nécessaire diversification économique appelant une réorientation vers les secteurs porteurs que sont le tourisme, la recherche et le développement ainsi que les technologies nouvelles.

Ce mouvement profite de la contribution des institutions scientifiques et universitaires établies dans la capitale ainsi que de la collaboration étroite des partenaires gouvernementaux.

LA CAPITALE, PAYSAGE À AMÉNAGER

De la colline Parlementaire qui loge les édifices gouvernementaux, la capitale s'étend vers la ville ancienne hautement historique où subsistent des traces des lieux anciens d'exercice du pouvoir. Et de là jusque vers la banlieue.

Siège des institutions de l'État, théâtre de l'activité diplomatique, lieu de rassemblement et de commémoration, la capitale mérite d'être aménagée d'une manière distinctive. Son urbanisme, son architecture et son design doivent conséquemment être marqués au coin de l'exemplarité.

Les accès à la capitale méritent également un soin particulier. Ils doivent être à la hauteur de la destination à laquelle ils conduisent. N'offrent-ils pas, au surplus, le cadre des parcours cérémoniels, empruntés par les visiteurs de marque, qui témoignent de la qualité urbaine de la capitale?

L'importance patrimoniale de la capitale exige que le cadre bâti, les espaces publics de même que les zones et voies de circulation réfléchissent une préoccupation d'excellence. La mise en valeur subséquente nécessite le recours aux moyens techniques contemporains, telle la mise en lumière, d'autant plus bienvenue que Québec est une capitale nordique bien longtemps assombrie la nuit, l'hiver venu.

La capitale s'impose enfin en tant que haut lieu de l'art urbain, vitrine à l'échelle de la ville de ce que les artistes, aménagistes et architectes d'ici peuvent offrir de meilleur.

LA CAPITALE, VITRINE CULTURELLE

La capitale, c'est une exposition permanente de l'héritage des Québécois, telle qu'elle est réalisée par la conservation et la mise en valeur d'un patrimoine bâti séculaire.

C'est aussi le miroir de la création québécoise en arts visuels, en littérature, en communications et en arts de la scène. Lieu de beaux-arts, la capitale héberge en outre les institutions d'importance que sont les musées, les collections, les orchestres et les grandes compagnies.

Fière de sa langue officielle à laquelle elle voue en toutes circonstances respect et affection, la capitale du Québec s'affirme de surcroît comme un lieu important dans la francophonie mondiale.

LA CAPITALE, FERMENT D'APPARTENANCE ET DE FIERTÉ

Pas à pas, geste par geste, mieux connue et appréciée, la capitale doit devenir, à l'aube du nouveau millénaire, le ferment de l'appartenance au Québec et l'objet privilégié de la fierté de tous les Québécois.

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 1997 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 1997 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Henrichon', written in a cursive style.

**Jacques Henrichon, c.a.
Vérificateur général adjoint**

Québec, le 13 juin 1997

Subvention du gouvernement du Québec	12 214 900\$	967 278\$
Intérêts	239 977	4 802
Autres	56 119	----
	12 510 996	972 080

note 3

Aide financière	6 158 954	170 800
Traitements et avantages sociaux	1 668 912	76 712
Taxes	692 329	----
Services professionnels et administratifs	602 555	12 441
Transport et communication	448 792	48 190
Entretien et réparations	347 220	----
Fournitures et approvisionnements	198 472	30 676
Loyers	163 868	57 721
Amortissement des immobilisations	57 773	24 499
Autres	7 400	----
	10 346 275	421 039
Excédent des revenus sur les dépenses	2 164 721	551 041
Excédent au début	551 041	----
Excédent à la fin	2 715 762\$	551 041\$

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
Bilan au 31 mars 1997

À court terme

Encaisse	1 106 191\$	205 484\$
Débiteurs	119 708	1 708
	1 225 899	207 192

Fonds pour la mise en valeur de la capitale - Encaisse (note 4)

	2 715 762	551 041
Immobilisations (note 5)	240 591	150 511
	4 182 252\$	908 744\$

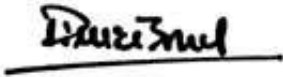
À court terme

Créditeurs et frais courus	1 254 023\$	220 236\$
Revenus reportés	75 000	----
	1 329 023	220 236

Apport du gouvernement du Québec	137 467	137 467
Excédent	2 715 762	551 041
	2 853 229	688 508

Engagements ([note 6](#))

Pour le conseil d'administration

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**
Notes complémentaires au 31 mars 1997**1. CONSTITUTION ET OBJET**

La Commission de la capitale nationale du Québec est une personne morale qui a été instituée le 22 juin 1995 par la Loi sur la Commission de la capitale nationale (1995, chapitre 44). Toutefois, le gouvernement du Québec ne lui a octroyé des crédits qu'à compter du 20 décembre 1995. Elle a pour objet :

- de veiller à ce que l'aménagement respecte le caractère distinctif de la capitale;
- de veiller ou de pourvoir à la mise en place et au développement d'institutions nationales et d'équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- de contribuer à l'embellissement des places, des parcs, des promenades et des voies publiques dans la capitale;
- de contribuer à l'amélioration de l'architecture dans la capitale;
- de contribuer à la conservation et à la mise en valeur des sites, ouvrages, monuments et autres biens historiques dans la capitale et ses environs;
- de contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- de contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission est, de plus, chargée de conseiller le gouvernement :

- sur la localisation, dans la capitale et ses environs, des bureaux du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental de même que sur la répartition de l'effectif;
- sur la construction, la conservation, l'aménagement et le développement dans la capitale et, le cas échéant, ses environs des immeubles où logent l'Assemblée nationale, le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- sur toute question qui concerne l'aménagement de la capitale et ses

environs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations reçues du gouvernement du Québec, à titre gratuit, sont comptabilisées à leur juste valeur. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement sur le solde dégressif aux taux suivants :

Équipement et logiciels informatiques	30 %
Équipement et mobilier de bureau	20 %

3. GESTION DES PARCS

Depuis le 1^{er} avril 1996, la Commission assume la gestion de six parcs et espaces verts de la Société immobilière du Québec. Les dépenses relatives à cette activité se détaillent comme suit :

Traitements et avantages sociaux	147 157\$
Taxes	692 329
Entretien et réparations	347 220
Services professionnels et administratifs	57 823
Fournitures et approvisionnements	56 378
Autres	7 400
	1 308 307\$

4. FONDS POUR LA MISE EN VALEUR DE LA CAPITALÉ – ENCAISSE

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans un fonds dont l'utilisation est autorisée par le gouvernement. Le 18 septembre 1996, le gouvernement a approuvé par décret l'utilisation des sommes versées dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale.

Solde au début	551 041	----
Excédent des revenus sur les dépenses		

avant éléments suivants:	2 445 847	----
• Revenus d'intérêts	18 874	----
• Travaux d'aménagement - place de la Gare	(300 000)	----
Excédent des revenus sur les dépenses	2 164 721	551 041
Solde à la fin	2 715 762\$	551 041\$

5. IMMOBILISATIONS

Équipement et logiciels informatiques	159 721\$	59 650\$	100 071\$	118 972\$
Équipement et mobilier de bureau	163 142	22 622	140 520	31 539
	322 863\$	82 272\$	240 591\$	150 511\$

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 147 853 \$ (1996 : 175 010 \$).

6. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée auprès de la Ville de Québec et de l'Assemblée nationale à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 1997, le solde de ces engagements s'élève à 4 913 943 \$ et il est prévu qu'il sera versé au cours des deux prochains exercices.

7. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 58 501 \$.

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1996 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1997.

Avis au gouvernement du Québec sur la Régie de l'énergie (CCNQ-96-03)

OBJET : Projet de loi n° 50
Loi sur la Régie de l'énergie

DATE : Le 27 novembre 1996

1.0 LE CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION

1.1 La capitale nationale, selon les termes du préambule de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale*, "doit être aménagée, développée et mise en valeur en conformité avec sa fonction de siège des institutions de l'État et dans le respect de sa vocation historique et patrimoniale".

La Commission a "la mission de promouvoir et de soutenir le rôle de capitale nationale et de prendre toute mesure prévue par la loi pour faire reconnaître les fonctions attachées à ce statut".

1.2 L'article 15 de la Loi sur la Commission de la capitale nationale charge spécifiquement la Commission de conseiller le gouvernement :

"1 sur la localisation dans la capitale et ses environs des bureaux du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental de même que la répartition de l'effectif;"

"2 sur la construction, la conservation, l'aménagement et le développement dans la capitale et, le cas échéant, ses environs des immeubles où logent l'Assemblée nationale, le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental."

1.3 Les avis de la Commission sont publics et doivent être reproduits dans le rapport annuel de ses activités.

2.0 L'OBJET DU PRÉSENT AVIS

Le présent avis porte sur la localisation du siège de la Régie de l'énergie créée en vertu du projet de loi n° 50.

L'article 6 du projet de loi stipule que :

"Le siège de la Régie est situé à l'endroit déterminé par le gouvernement; un avis de l'adresse du siège est publié à la *Gazette officielle du Québec*. La Régie peut avoir des bureaux à tout autre endroit au Québec. Elle peut siéger à tout endroit au Québec."

Le nouvel organisme succède à la Régie du gaz naturel créée en 1988 (L.R.Q., chapitre R-8.02). L'article 16 de la loi fixait le siège social de la Régie :

"La Régie a son siège social sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal et peut avoir des bureaux à tout autre endroit du Québec. Elle peut siéger à tout endroit au Québec."

L'effectif de la Régie du gaz naturel était de 34 employés au 31 mars 1996.

3.0 LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE, ORGANISME DE RÉGULATION

Le projet de loi prévoit que la Régie a pour fonctions, notamment :

- "de fixer, à la suite d'audiences publiques, les tarifs et les conditions de distribution et de transport d'énergie d'Hydro-Québec et des distributeurs de gaz naturel;
- de s'assurer que les consommateurs aient des approvisionnements suffisants;
- de déterminer les taux de rendement des entreprises concernées, autoriser leurs projets d'immobilisation et approuver leurs plans de ressources;
- d'exercer un contrôle, le cas échéant, sur les contrats d'exportation d'électricité;
- d'examiner les plaintes des consommateurs à l'égard des décisions rendues par les distributeurs d'électricité et de gaz naturel;
- de surveiller les prix et appliquer des mécanismes d'ajustement en ce qui concerne d'autres types d'énergie (vapeur, produits pétroliers);
- de réaliser, pour les fins de l'application de la loi, des activités de consultation et exercer des pouvoirs d'inspection et d'enquête."

Toutes ces responsabilités de la Régie en font un organisme de régulation qui correspond à la typologie en usage au gouvernement du Québec¹:

"Un organisme, dont la fonction consiste à harmoniser l'exercice d'activités privées par l'application de normes établies par la loi ou le règlement, à assurer le respect de ces normes et à autoriser l'accomplissement de certaines de ces activités en fonction de considérations socioéconomiques ou techniques et ce, habituellement, à la suite d'un examen ou d'une enquête et d'une audition des intéressés, ou encore, à ordonner un marché par le moyen de transactions commerciales, devrait être classé régie²."

4.0 AVIS DE LA COMMISSION

Une capitale a pour mission d'accueillir le siège des institutions de l'État exerçant les fonctions législative, gouvernementale, administrative et juridictionnelle. Sa localisation résulte d'un choix politique, malgré les changements de gouvernement et de régime politique.

Autant le développement d'une métropole est la résultante de forces économiques et démographiques, autant l'édification d'une capitale est d'abord le fruit de la décision d'un gouvernement de regrouper, dans une ville déterminée, les institutions étatiques. C'est aussi la confirmation continue de gouvernements successifs qui entérinent ce choix, principalement par la consolidation de l'appareil gouvernemental.

Quand la capitale est également la métropole, le problème de la localisation des organismes d'État ne se pose pas. Le cas de Québec, où la capitale n'est pas le principal pôle démographique et économique, amène des considérations particulières. Il n'est cependant pas unique. En effet, quelques provinces canadiennes, dont la Colombie-Britannique, et une trentaine d'États américains, tels l'État de New York (Albany) et celui de la Californie (Sacramento), présentent le même profil.

Faute de politique-cadre, la localisation des institutions de l'État oblige, pour chaque cas, un choix politique en réponse aux questions suivantes :

- Quelles sont les institutions dont la présence s'impose dans la capitale?
- Quelles sont celles qui, en raison de leur mission, peuvent voir leur siège établi hors de la capitale?

Il va de soi que le Parlement et le gouvernement qui exercent les fonctions centrales de l'État, la fonction législative et la fonction gouvernementale, aient leur siège respectif dans la capitale.

Les institutions administratives, qui forment une mosaïque complexe en raison de leur diversité, donnent lieu à des options de localisation variant selon que leur vocation est centrale, décentralisée ou déconcentrée, selon qu'elles sont monosectorielles ou plurisectorielles, selon qu'elles desservent une clientèle ciblée ou l'ensemble de la population. La localisation du siège dans la capitale sera tantôt incontournable, tantôt facultative.

De façon générale, la haute direction des ministères sera localisée dans la capitale car elle participe, en étroite liaison avec le gouvernement, à ce que d'aucuns appellent le "pouvoir exécutif". Rien de plus normal que le ministre, membre du gouvernement qui siège dans la capitale, remplisse son rôle de "chef" d'un ministère dans la capitale et que, par conséquent, la haute direction de son ministère remplisse ses rôles d'orientation, de planification, d'arbitrage et de gestion centrale dans la capitale.

Dans le cas des organismes gouvernementaux, c'est la nature de l'organisme, sa fonction dominante qui conditionnera le choix de la localisation de son siège. Dans

cet esprit, la référence à la typologie des organismes gouvernementaux devrait faciliter la décision prise par le législateur ou le gouvernement quant à la localisation du siège des organismes.

4.1 Localisation des organismes de régulation

En ce qui concerne spécifiquement les organismes qui exercent une fonction de régulation, comme c'est le cas de la Régie de l'énergie, on doit être sensible à deux ordres de préoccupation.

D'une part, la régulation par un organisme d'une industrie, à plus forte raison de plusieurs industries, est un type de fonction qui exige une harmonisation soutenue avec les orientations ministérielles et gouvernementales. Une régie doit ainsi avoir accès à un ensemble d'informations sur le ou les secteurs d'activité concernés, sur les intérêts régulés ainsi que sur les instances similaires qui sont généralement situées dans la capitale. Dans le même sens, comme l'exercice de cette fonction implique des prises de décision visant à réconcilier l'intérêt d'entreprises avec l'intérêt public, il pourrait être opportun qu'une régie soit à une certaine distance des intérêts eux-mêmes. On ne peut ignorer le fait qu'une critique fréquemment dirigée contre les organismes de régulation est à l'effet qu'à la longue ils ont tendance à prendre parti pour les intérêts régulés.

D'autre part, une régie doit pouvoir exercer, avec le plus de facilité possible, ses diverses activités d'inspection et de contrôle et être accessible à ses principales clientèles ainsi qu'aux divers groupes intéressés (par exemple, lors d'auditions préalables à la détermination de tarifs).

On aura compris que si les premières considérations vont dans le sens d'une localisation dans la capitale, les secondes suggèrent que rien ne devrait entraver l'accessibilité de l'organisme sur le territoire de juridiction.

Toutefois, un organisme de régulation peut réconcilier ces exigences de diverses manières. Par exemple, la Régie peut avoir son siège social dans la capitale, tenir au besoin un bureau permanent là où se trouve une clientèle importante et se déplacer, au besoin, n'importe où sur le territoire dans l'exercice de sa fonction consultative et de son pouvoir d'enquête pour rendre ses auditions accessibles à divers groupes intéressés.

En somme, compte tenu de ce qui précède, il semble bien que les régies devraient, sauf exception, se situer préférentiellement dans la capitale. Qu'en est-il des régies québécoises?

4.2 La localisation des régies du Québec : état de la situation

Une recension de la localisation des sièges sociaux des organismes de type régie, réalisée par la Commission en 1996, indique que douze d'entre eux sont situés dans la Communauté urbaine de Québec, dix dans la Communauté urbaine de Montréal et un à Trois-Rivières.

En terme d'effectifs, ces régies regroupaient 3 546 employés en 1996

